

## Délibération du conseil municipal

DU 5 février 2008

n° 16

page 1 / 2

**Rapporteur : Madame Jacqueline GUICHET**

**OBJET : Aménagement du boulevard d'Estrées et de l'avenue Camille Pagé (route départementale n°1) - Deuxième modification de l'autorisation de programme.**

Mesdames, Messieurs,

*Lors de sa séance du 2 mars 2006, le conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme (AP) - crédits de paiement (CP) pour planifier les inscriptions budgétaires nécessaires aux travaux de réaménagement du boulevard d'Estrées et de l'avenue Camille Pagé.*

*Le programme initial était estimé à 3.900.000 €, avec des crédits inscrits en 2006, 2007 et 2008.*

*Cette AP/CP a été modifiée par délibération du 10 mai 2006 suite aux appels d'offres.*

*Depuis lors, des dépenses nouvelles ont été constatées, soit du fait de travaux complémentaires à réaliser dans la continuité géographique du projet initial, soit liées aux enfouissements des réseaux électriques et téléphoniques.*

\* \* \* \* \*

**VU** les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

**VU** la délibération n° 5 du conseil municipal du 2 mars 2006 créant une autorisation de programme - crédits de paiement pour financer les travaux de réaménagement du boulevard d'Estrées et de l'avenue Camille Pagé,

**VU** la délibération n° 11 du conseil municipal du 10 mai 2006 modifiant l'autorisation de programme - crédits de paiement instituées pour financer les travaux de réaménagement du boulevard d'Estrées et de l'avenue Camille Pagé,

**CONSIDERANT** les dépenses nouvelles

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de modifier l'autorisation de programme adoptée le 2 mars 2006 et de la fixer au montant de 4.000.000 € pour financer l'aménagement du boulevard d'Estrées et de l'avenue Camille Pagé.

## Délibération du conseil municipal

DU 5 février 2008

n° 16

page 2/2

-

Les crédits de paiements (montants TTC) seront inscrits aux budgets de la ville de Châtellerault selon le calendrier prévu ci-dessous :

	2006	2007	2008	TOTAL
<b>Dépenses</b>				
Travaux de voirie et réseaux divers	1.630.000 €	1.100.000 €	1.270.000 €	4.000.000 €
<b>Recettes</b>				
Subventions et financements propres	1.630.000 €	1.100.000 €	1.270.000 €	4.000.000 €

La dépense sera mandatée à l'imputation budgétaire 824/2315/P1007/3510.

**UNANIMITE**

### CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 11.02.08 n° 968

Publié en mairie

Le 6.02.08

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe des services

Paquita BANNIER-GAUTHIER